

Mécanisme d'évaluation indépendant

Examen du plan d'action :
Côte d'Ivoire 2020-2022

Open
Government
Partnership



Independent
Reporting
Mechanism

Introduction

À partir de janvier 2021, le MÉI a commencé à déployer les nouveaux produits issus de son processus d'actualisation¹. La nouvelle approche s'appuie sur les leçons tirées de plus de 350 évaluations indépendantes, fondées sur des preuves solides menées par le MÉI et sur les contributions de la communauté du PGO. Le MÉI cherche à mettre en avant des produits simples, opportuns, adaptés et orientés vers des résultats, qui contribuent à l'apprentissage et à la responsabilisation, à des moments clés du cycle du plan d'action du PGO.

Les nouveaux produits du MÉI sont :

1. **Briefing de co-crédation** : tire les leçons des plans d'action précédents, sert à l'apprentissage et informe la planification ainsi que la conception de la co-crédation. Ce produit devrait être lancé fin 2021, en commençant par les pays qui co-crédent les plans d'action 2022-2024.
2. **Examen du plan d'action** : un examen indépendant, rapide et technique des caractéristiques du plan d'action ainsi que des forces et défis que le MÉI identifie pour informer un processus de mise en œuvre plus solide. Ce produit devrait être lancé début 2021, en commençant par les plans d'action 2020-2022. Les examens des plans d'action sont réalisés trois à quatre mois après leur soumission.
3. **Rapport de résultats** : une évaluation globale de la mise en œuvre qui se concentre sur les résultats au niveau politique et sur la manière dont les changements se produisent. Le rapport vérifie également la conformité aux règles du PGO et informe sur la responsabilité et l'apprentissage à plus long terme. Ce produit devrait être déployé dans une phase de transition au début de 2022, en commençant par les plans d'action 2019-2021 dont la mise en œuvre se termine le 31 août 2021. Le rapport de résultats est livré jusqu'à quatre mois après la fin du cycle de mise en œuvre.

Ce produit consiste en l'examen du MÉI du plan d'action 2020-2022 de la Côte d'Ivoire. Le plan d'action est composé de dix engagements que le MÉI a filtrés et regroupés pour en former huit. Cet examen met l'accent sur l'analyse de la capacité du plan d'action à contribuer à la mise en œuvre et aux résultats. Pour les données par engagement, voir l'Annexe 1. Pour plus de détails concernant la méthodologie et les indicateurs utilisés par le MÉI lors de cet examen du plan d'action, voir la section III : Méthodologie et indicateurs du MÉI.

¹ Pour plus de détails concernant l'actualisation du MÉI, veuillez consulter le site suivant <https://www.opengovpartnership.org/process/accountability/about-the-irm/irm-refresh/>

Table des matières

Section I : Aperçu du plan d'action 2020-2022	4
Section II : Engagements prometteurs du plan d'action 2020-2022 de la Côte d'Ivoire	6
Section III : Méthodologie et indicateurs du MÉI	20
Annexe I. Données par engagement	23
Annexe 2 : Exigences minimales pour agir selon le processus du PGO	25

Section I : Aperçu du plan d'action 2020-2022

Le troisième plan d'action de la Côte d'Ivoire poursuit les réformes en matière de participation citoyenne et de transparence des processus budgétaires nationaux et locaux. Le plan poursuit également les engagements ambitieux visant à améliorer la transparence du patrimoine des hauts fonctionnaires et des agents publics. À l'avenir, une plus grande inclusion de la société civile dans l'exécution des engagements permettra d'accroître l'ambition de ces réformes et de renforcer les relations entre le gouvernement et la société civile.

Le troisième plan d'action du PGO de la Côte d'Ivoire consiste en dix engagements couvrant six domaines politiques. La plupart des engagements découlent du plan d'action précédent, mais avec un accent renouvelé. Les réformes en cours comprennent l'ouverture des budgets et la transparence des biens, les efforts de lutte contre la corruption et la transparence en matière de santé reproductive. Les nouveaux domaines comprennent l'élaboration d'une législation sur le télétravail et les dispositions relatives aux cantines scolaires. Stratégiquement, la moitié des engagements s'alignent sur le plan de développement national et les objectifs de développement durable, tandis que ceux qui sont considérés comme des engagements prometteurs sont liés au soutien et au financement des partenaires internationaux.

La société civile a indiqué que le processus de co-création a été amélioré par rapport au plan d'action précédent. Le comité technique du PGO a été reconfiguré pour inclure une représentation égale des gouvernements et de la société civile¹. La plateforme de la société civile (PSCI-PFGO) a joué un rôle central dès le début, en proposant des domaines d'action au comité technique². Le PSCI-PGO a consulté les citoyens par le biais de webinaires et a proposé ou reformulé la majorité des engagements du plan d'action. Le public pouvait également apporter sa contribution par le biais du site Web du PGO³. En raison de la pandémie de COVID-19, les consultations publiques prévues ont été déplacées en ligne.

APERÇU

Participe depuis : 2015

Plan d'action examiné : 2020-2022

Action du MEl : Examen du plan d'action

Nombre d'engagements : 10

Aperçu des engagements :

- Engagements dans une optique de gouvernement ouvert : 7 (70 %)
- Engagements avec un potentiel de résultats substantiels : 4 (40 %)
- Engagements prometteurs : 4

Domaines politiques reportés des plans d'action précédents :

- Budgets ouverts
- Stratégie anticorruption
- Déclarations de patrimoine
- Soins de santé/produits contraceptifs

Sphères émergentes :

- Télétravail
- Mise à disposition de cantines scolaires

Conformité aux exigences minimales du PGO en matière de co-création :

- A agi conformément au processus du PGO : Oui

Aux fins du présent rapport, les engagements 1 et 2 sont regroupés, car ils visent tous deux à accroître l'ouverture budgétaire. De même, les engagements 4 et 5 sont évalués ensemble, car ils visent tous deux à renforcer la transparence du patrimoine. Le MÉI a évalué que ces deux groupes avaient un potentiel de résultats prometteurs et ils sont donc analysés en détail dans ce rapport. Les deux groupes visent à consolider et à étendre le travail commencé dans les plans d'action précédents. Ils cherchent également à établir un cadre légal et un environnement de collaboration sur lesquels fonder les réformes. Le MÉI recommande vivement que la société civile soit engagée dès le début des processus d'examen et de rédaction des lois.

L'engagement 3, qui sert à élaborer en collaboration une stratégie nationale de lutte contre la corruption, pourrait se traduire par des gains importants en matière de gouvernement ouvert. Cependant, le MÉI ne disposait pas de suffisamment d'informations sur le contenu prévu de la stratégie pour évaluer cette réforme comme un engagement prometteur.

Trois engagements (7, 8 et 10) ne sont pas directement liés aux valeurs de transparence, de responsabilité ou de participation citoyenne du gouvernement ouvert. Par ailleurs, les engagements 6 et 9 sont évalués comme ayant une ambition modeste, car ils sont soit des événements ponctuels, soit de portées limitées. Ces engagements concernent la fourniture par le gouvernement de contraceptifs, la nourriture des cantines scolaires et la législation sur le télétravail.

Pour s'assurer que les engagements des futurs plans d'action contiennent une optique de gouvernement ouvert, le comité technique doit examiner tous les engagements pour déterminer s'ils visent à rendre un domaine politique, des institutions ou un processus décisionnel plus transparent, participatif ou responsable devant le public. Pour concevoir des engagements ambitieux, le PSCI-OGP et les partenaires gouvernementaux doivent s'efforcer de créer des engagements qui représentent un changement ou créent de nouvelles pratiques, politiques ou institutions qui régissent un domaine politique, le secteur public ou la relation entre les citoyens et l'État.

¹ Membres de la société civile, plateforme PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec le chercheur du MÉI, mai 2021.

² Site web de la plateforme de la société civile du PGO de la Côte d'Ivoire : <https://psci-pgo.org>

³ Site du gouvernement de la Côte d'Ivoire sur le PGO : <http://ogp.gouv.ci/>

Section II : Engagements prometteurs du plan d'action 2020-2022 de la Côte d'Ivoire

L'examen suivant porte sur quatre engagements que le MÉI a identifiés comme ayant le potentiel de réaliser les résultats les plus prometteurs. Cet examen informera l'approche de recherche du MÉI pour évaluer la mise en œuvre dans le rapport des résultats. Le rapport des résultats du MÉI s'appuiera sur l'identification précoce des résultats potentiels de cet examen pour contraster avec les résultats à la fin de la période de mise en œuvre du plan d'action. Cet examen fournit également une analyse des défis, des occasions et des recommandations pour contribuer au processus d'apprentissage et d'exécution de ce plan d'action.

S'ils sont pleinement mis en œuvre, quatre engagements prometteurs sur les budgets ouverts (engagements 1 et 2), et la transparence, et sur le renforcement du système de déclaration des biens (engagements 4 et 5), comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous, pourraient donner des résultats substantiels en matière de gouvernement ouvert. Les deux groupes introduisent des changements contraignants et institutionnalisés dans l'ensemble du gouvernement qui représentent un écart important par rapport à la pratique standard. Ces groupes ont également le potentiel d'accroître l'accès des citoyens aux informations sur le budget et les biens. Le pôle du budget ouvert augmenterait également de manière significative la capacité du public à participer aux processus budgétaires nationaux et locaux.

L'objectif de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance, à travers l'engagement 3, est de collaborer avec la société civile pour développer une stratégie nationale de lutte contre la corruption présente un potentiel pour des réformes significatives de gouvernement ouvert. Cet engagement promet d'aborder une question d'importance nationale et d'engager la société civile à la fois dans le développement et le suivi de la stratégie. Le MÉI n'a pas évalué cet engagement en détail, car le contenu de la stratégie, et donc sa relation avec le gouvernement ouvert, reste à déterminer.

Toutefois, le MÉI reconnaît que cet engagement peut donner lieu à des résultats importants, surtout si les critères suivants sont respectés : (i) les consultations doivent être inclusives et les priorités et perspectives non gouvernementales doivent être reflétées dans le projet final; (ii) la stratégie qui en résulte doit institutionnaliser la transparence, la responsabilité et la participation dans la poursuite des objectifs de lutte contre la corruption; (iii) la stratégie devrait se concentrer sur des changements contraignants et institutionnalisés dans l'ensemble du gouvernement. En ce sens, la Côte d'Ivoire pourrait s'inspirer d'exemples d'approches consultatives pour créer des stratégies de lutte contre la corruption dans une optique de gouvernement ouvert, comme la rédaction ouverte et participative de la stratégie anticorruption croate ou la création d'un comité mixte avec la société civile pour superviser l'exécution de la stratégie anticorruption de l'Afghanistan⁴.

Les engagements 6 à 10 (qui couvrent les domaines du télétravail, des contraceptifs et des cantines scolaires) ne sont pas analysés dans ce rapport, car ils n'ont pas de lien avec les valeurs du gouvernement ouvert ou ont une ambition modeste du fait qu'il s'agit d'initiatives autonomes qui ne changent pas la pratique gouvernementale standard. Les engagements sont pertinents pour le gouvernement ouvert s'ils rendent un domaine politique, des institutions ou un processus

décisionnel plus transparent, participatif ou responsable envers le public. Sur la base de ces critères, les engagements 7, 8 et 10 traitent de questions nationales importantes, mais ne sont pas pertinents pour le gouvernement ouvert. Par exemple, l'engagement 7 vise à promouvoir l'utilisation des technologies, mais celles-ci ne sont pas mises au service de la transparence gouvernementale, de la participation citoyenne ou de la redevabilité envers le public. Toutefois, l'engagement 6 est pertinent pour le gouvernement ouvert, car le gouvernement consultera les travailleurs et les employeurs lors de la rédaction de la loi sur le télétravail. Cependant, cet engagement a une ambition modérée, car il s'agit d'un projet ponctuel. L'engagement 9 est pertinent, car il permettra une meilleure information du public sur le financement et l'achat de contraceptifs par le gouvernement. Bien qu'importante, cette réforme est de portée modeste et n'est donc pas abordée en détail.

Tableau 1. Engagements prometteurs

Engagements prometteurs
Pôle du budget ouvert (engagements 1 et 2) : La création d'un décret et d'un guide sur le budget participatif promet de normaliser la participation citoyenne dans la formation du budget à travers les communes ivoiriennes. De même, l'inclusion par le gouvernement de la société civile dans les séances de validation des directives budgétaires commence à augmenter la participation citoyenne dans les processus fiscaux au niveau national.
Pôle de transparence du patrimoine (engagements 4 et 5) : Le gouvernement a l'intention de publier un mandat légal pour la déclaration annuelle des biens des fonctionnaires et des agents publics ainsi que de créer une plateforme en ligne contenant des statistiques désagrégées sur la déclaration des biens. Ces mesures amélioreront la transparence des déclarations de patrimoine pour le grand public et leur gestion globale par les autorités compétentes, dans le but général de lutter contre la corruption.

Pôle du budget ouvert (engagements 1 et 2)

(ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local; ministère du Budget et du Portefeuille de l'État; PSCI-PGO)⁵

Pour une description complète des engagements 1 et 2 inclus dans ce pôle, voir le plan d'action : https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/01/Cote-dIvoire_Action-Plan_2020-2022_FR.pdf

Contexte et objectifs

Ce groupe de politiques vise à accroître la participation des citoyens aux processus budgétaires nationaux et locaux. Plus précisément, par le biais de l'engagement 1, le gouvernement vise à publier un décret, un arrêté et des lignes directrices pour normaliser la budgétisation participative au sein des gouvernements locaux. Le budget participatif est un processus qui permet aux citoyens de participer directement et d'influencer le budget de leur gouvernement local. Dans le cadre de l'engagement 2, le gouvernement cherche à inviter les organisations de la société civile à participer à des séances plénières annuelles pour pré-valider les directives

budgétaires nationales, façonnant ainsi le budget pluriannuel et le document de programmation économique à partir de 2021.

La plateforme de la société civile (PSCI-PGO)⁶ a proposé l'engagement 1, qui a été approuvé par le Comité technique du PGO pour consolider les progrès réalisés dans le cadre des plans d'action précédents⁷. L'engagement s'aligne sur le plan de développement national et est soutenu par la Millennium Challenge Corporation des États-Unis, le Programme d'appui au gouvernement ouvert dans les pays francophones en développement (PAGOF) et l'Union européenne⁸. La société civile et le ministère du Budget et des Finances ont proposé conjointement l'engagement 2 visant à inclure les OSC dans les séances annuelles de pré-validation des directives budgétaires nationales. Pris ensemble, les engagements 1 et 2 sont plus spécifiques, et donc vérifiables, que les engagements précédents en matière de budget ouvert. Ce groupe de politiques est pertinent pour les valeurs du PGO que sont l'accès à l'information et la participation citoyenne.

Potentiel de résultats : Substantiel

Ensemble, ces engagements offrent un potentiel considérable pour renforcer la transparence budgétaire et la participation citoyenne aux processus budgétaires nationaux et locaux. La création par le gouvernement d'un cadre juridique et d'un guide promet de formaliser et d'étendre la budgétisation participative au-delà des engagements précédents. L'engagement 2 contient des jalons modestes pour inclure les représentants de la société civile dans seulement deux séances de pré-validation en 2021 et 2022 pour le budget national. Cependant, une personne interrogée au sein de la société civile a déclaré que cet engagement reflète la volonté plus large du gouvernement d'accroître la participation citoyenne au-delà des séances explicitement mentionnées⁹. Actuellement, il n'existe aucune possibilité pour le public de participer à l'élaboration du budget à l'échelle nationale. Par conséquent, un moment formel et standard pour la société civile d'influencer le document budgétaire national représenterait un pas important dans la bonne direction.

La participation citoyenne aux processus budgétaires est très limitée en Côte d'Ivoire. L'enquête de 2019 sur le budget ouvert (Open Budget Survey) a accordé à la Côte d'Ivoire un score de 7 points sur 100 pour les possibilités formelles de participation du public aux processus budgétaires. Ce score représente toutefois une amélioration par rapport à 0 point sur 100 il y a cinq ans¹⁰. Comme indiqué dans le plan d'action, le processus budgétaire national ne prévoit pas actuellement de possibilités de participation citoyenne. Cependant, le premier plan d'action de la Côte d'Ivoire a augmenté le nombre de communes pratiquant le budget participatif, bien que le nombre exact ne soit pas clair¹¹. Le MÉI a ensuite recommandé au gouvernement d'établir un mécanisme légal pour institutionnaliser la budgétisation participative dans tout le pays¹². Le deuxième plan d'action a encouragé davantage de communes à adopter le budget participatif, mais n'a pas introduit de cadre juridique ni de mesures d'application¹³. Ce pôle développe donc l'important travail de la Côte d'Ivoire à l'échelle locale et introduit des moments de participation à l'échelle nationale.

Participation citoyenne à l'élaboration du budget de l'État

Dans le cadre de l'engagement 2, le gouvernement souhaite inviter les OSC à participer aux séances de pré-validation de 2021 et 2022 pour déterminer les orientations budgétaires

de 2022-2024 et 2023-2025. Lors de ces séances plénières, les participants pré-valideront le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuel (DPBEP) du gouvernement, avant sa présentation au Parlement¹⁴. Il s'agit d'un objectif très modeste qui n'obtiendra des résultats substantiels que si (i) cet engagement représente un changement permanent de la pratique gouvernementale en poursuivant la participation des OSC au-delà des deux années mentionnées dans le plan d'action et (ii) si la contribution de la société civile est prise en compte et reflétée dans le document budgétaire final.

La plateforme de la société civile du PGO déterminera quelles OSC participeront aux séances de pré-validation. Tous les participants aux séances, y compris les OSC, peuvent apporter leur contribution aux orientations budgétaires¹⁵. Un représentant d'une OSC a expliqué que le gouvernement « pourra intégrer dans le [document discuté] les observations faites lors des séances si celles-ci s'avèrent pertinentes. Les OSC proposeront des modifications aux documents si nécessaire et en fonction de la réalité sur le terrain¹⁶. » Un représentant de la société civile a également fait part de sa préférence pour que le gouvernement publie un rapport public sur les discussions budgétaires, mais « l'essentiel est que les conclusions ou recommandations soient prises en compte dans le document final, ou dans celui de l'année suivante si c'est le cas¹⁷. » Les représentants de la société civile ont également noté que leur participation aux séances peut améliorer leur connaissance des critères, des priorités et des lignes directrices qui sous-tendent le budget de l'État. Les citoyens, par le biais des organisations de la société civile, sont alors mieux placés pour évaluer si ces priorités et le budget qui en résulte répondent à leurs besoins¹⁸.

La participation citoyenne dans l'élaboration du budget local

La budgétisation participative au niveau local est également à un stade précoce en Côte d'Ivoire¹⁹. Plus précisément, « les fonctionnaires du gouvernement et les OSC ont encore une connaissance limitée des principes et des règles associés au budget participatif » et celui-ci semble être confondu avec les initiatives de transparence (budgets citoyens)²⁰. Le budget participatif consiste à « associer les populations aux discussions et décisions concernant l'allocation du budget municipal, soit globalement, soit sur un thème particulier (le développement d'un quartier par exemple), soit sur des décisions d'investissement²¹. » Le plan d'action actuel s'engage à (i) rédiger un décret pour institutionnaliser la budgétisation participative au niveau des communes (ii) rédiger un arrêté pour créer un organe de suivi et (iii) élaborer et diffuser un guide détaillant les procédures et les étapes de la budgétisation participative. La mise en place d'un cadre juridique et réglementaire pour le budget participatif en Côte d'Ivoire permettrait de commencer à remédier au manque de clarté et de volonté politique qui a limité son adoption dans les communes ivoiriennes²².

Un groupe de travail composé de quatre représentants du gouvernement et de deux experts en gouvernance et en développement local rédigera les textes juridiques, qui seront finalement proposés par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Les représentants gouvernementaux du Comité technique du PGO ont déclaré que le processus de rédaction comprendra des possibilités de consultation des parties prenantes – en particulier les gouvernements infranationaux, les institutions et les autorités locales – et des commentaires publics sur le projet de texte²³. L'organe de suivi du budget participatif devrait compter huit membres, dont trois issus de la société civile. Les critères permettant de déterminer les OSC qui participeront à l'organe de suivi n'ont pas encore été établis²⁴.

Les membres du comité technique du PGO ont mentionné que des comités de participation des citoyens seront également établis grâce à cet engagement²⁵. Le gouvernement vise à établir un comité dans chaque municipalité, comme le précisera le décret à venir. Chaque comité comprendra des organisations de la société civile locale ainsi que des administrateurs territoriaux et des élus locaux. Les comités (i) élaboreront une charte de la participation des citoyens ou un règlement intérieur que les élus devront signer, (ii) fourniront des conseils et coordonneront l'exécution, (iii) organiseront des réunions, des débats et des « journées des citoyens » et (iv) réaliseront des études d'impact. Un représentant de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local a indiqué qu'un tel comité est actuellement en activité, dans la commune de Tiassalé, grâce à l'appui du maire de la commune²⁶.

La société civile a demandé une évaluation des municipalités déjà engagées dans la budgétisation participative et une consultation publique avec la société civile, les communautés et les organisations religieuses pour lancer le processus de rédaction législative²⁷. Jusqu'à présent, la budgétisation participative a été appliquée de manière inégale dans le pays, par le biais de projets individuels soutenus par un ensemble diversifié d'OSC et de partenaires internationaux du développement²⁸. La Direction générale de la décentralisation et du développement local indique qu'elle suit l'utilisation du budget participatif par 20 municipalités, qui sont soutenues par divers partenaires tels que le PAGOF et le *Forum des ONG et Associations d'aide à l'enfance en difficulté*²⁹. Parallèlement, la société civile rapporte que 23 municipalités sont engagées dans la budgétisation participative et que 35 ont été sensibilisées à cette pratique³⁰. Le gouvernement convient que les expériences de ces municipalités alimenteront le décret, l'arrêté et le guide³¹. Cependant, on ne sait toujours pas quand et comment ce retour d'information sera obtenu. Le gouvernement s'attend également à ce que les textes juridiques tiennent compte des groupes vulnérables ou marginalisés, mais ne peut garantir un contenu spécifique³². Les activités de diffusion et de vulgarisation restent imprécises à ce stade.

En fin de compte, les preuves de résultats substantiels comprendraient des activités et des documents démontrant que la budgétisation participative est devenue une procédure standard dans une majorité de communes. Les preuves devraient indiquer que les suggestions des citoyens sont prises en compte et que le gouvernement local y répond. Plus important encore, les résultats à long terme comprendraient des budgets locaux qui reflètent étroitement les besoins et les priorités des citoyens, à la suite de la contribution du public. De cette façon, l'engagement 1 a le potentiel d'augmenter de manière considérable le nombre d'Ivoiriens ayant une influence directe sur la manière dont le gouvernement local alloue les dépenses publiques.

Néanmoins, les personnes interrogées au sein du gouvernement et de la société civile ont déclaré que la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel permettra d'accroître la participation du public à la gestion des budgets locaux. Un représentant de la société civile prévoit que ces engagements intégreront la participation citoyenne dans le processus budgétaire à l'échelle locale et nationale. Ils ont déclaré que « les textes constituent une garantie de la participation citoyenne et de la mise en œuvre du budget participatif dans toutes les localités du pays³³. » En résumé, les acteurs de la société civile perçoivent une volonté politique et s'attendent à ce que les engagements se traduisent par la promotion d'un gouvernement ouvert et la définition d'un environnement collaboratif pour la prise de décision publique, en particulier à l'échelle locale³⁴.

Occasions, défis et recommandations lors de la mise en œuvre

Un membre gouvernemental du comité technique du PGO a noté qu'il existe un soutien politique important au niveau national derrière l'adoption de la législation sur le budget participatif. Ces réformes bénéficient du soutien du Conseil des ministres, qui a adopté le plan d'action du PGO, des fonctionnaires engagés du ministère du Commerce et de l'Industrie, et du premier ministre³⁵.

Les défis à l'exécution incluent un manque de ressources et de volonté politique à l'échelle locale.

La COVID-19 représente un obstacle pour la disponibilité et la gestion des ressources³⁶. La Côte d'Ivoire peut avoir besoin du soutien des partenaires de développement pour mener des activités de diffusion et de formation « pour l'organisation de séminaires, de caravanes ou de forums³⁷. » Le gouvernement n'a pas non plus prévu de financement pour l'organe de suivi de la budgétisation participative ni identifié de partenaires techniques et financiers. De plus, il est nécessaire d'obtenir l'adhésion des élus locaux pour intégrer la budgétisation participative³⁸.

Le manque d'informations sur le budget public et de connaissances budgétaires au sein de la société civile et du public continue de constituer un obstacle à la participation citoyenne³⁹. À la suite d'un engagement antérieur, la Côte d'Ivoire publie un « budget citoyen » simplifié depuis 2019⁴⁰. Toutefois, en raison du manque de publications sur papier et d'activités de diffusion, notamment dans les zones rurales, ces efforts n'ont pas permis d'accroître considérablement les connaissances budgétaires des citoyens⁴¹. Un représentant de la société civile a noté que les capacités limitées des OSC et les informations sur les objectifs et les priorités du gouvernement qui guident la formation du budget inhibent la participation des OSC⁴². En conséquence, le MEl recommande au ministère du Budget et des Finances de continuer à développer un accès public complet et en temps voulu aux principaux documents budgétaires dans un format accessible. Cela permettra aux citoyens et aux OSC de disposer des informations pertinentes avant les occasions d'engagement citoyen.

La Côte d'Ivoire peut se tourner vers les engagements de budgétisation participative populaires parmi les plans d'action du PGO⁴³. Par exemple, en 2016, le conseil municipal de Madrid a permis au public d'allouer 100 millions d'euros et de proposer des dépenses potentielles. Les propositions finales ont ensuite été soumises au vote de la population⁴⁴. En 2013, le Ghana a établi un budget citoyen et a facilité la collaboration entre le gouvernement et les organisations de la société civile pour créer un budget participatif reflétant les priorités et les besoins des citoyens⁴⁵. En gardant à l'esprit ces occasions et ces défis, le MEl recommande spécifiquement ce qui suit :

- **Institutionnaliser la participation de la société civile aux processus budgétaires nationaux** afin de garantir que l'engagement citoyen se poursuive au-delà des deux séances de pré-validation mentionnées dans le texte du plan d'action.
- **Rechercher activement et inviter des représentants de la société civile au-delà des « acteurs habituels »** pour s'assurer que les représentants des communautés marginalisées, comme les groupes de jeunes et de femmes, soient inclus dans les discussions de pré-validation.

- **Concevoir un processus de sélection équitable et transparent pour inclure des représentants de la société civile** à tous les stades, de la rédaction, de la législation au suivi et à la diffusion des informations.
- **Publier la documentation des discussions et des décisions prises** lors des séances de pré-validation des documents budgétaires de l'État, en soulignant en particulier la manière dont les contributions de la société civile ont été prises en compte et intégrées.
- **Utiliser des activités de diffusion et de sensibilisation hors ligne** du processus budgétaire de l'État et des textes juridiques sur le budget participatif (par exemple, par le biais de la presse écrite, de la radio et d'ateliers) pour atteindre les membres des communautés rurales et marginalisées⁴⁶.
- Comme le recommande la société civile, **mener une évaluation** sur les municipalités qui ont piloté les budgets participatifs. Cette évaluation pourrait offrir une plus grande confiance aux élus locaux quant aux avantages de cette pratique⁴⁷.
- **Étudier les possibilités d'accroître la transparence et la participation au budget dans les futurs plans d'action**, par exemple en permettant aux membres du public ou de la société civile de témoigner lors des audiences sur la proposition de budget et le rapport d'audit⁴⁸. Le gouvernement pourrait également envisager des possibilités de continuer à accroître la transparence budgétaire, notamment par la divulgation opportune, accessible et complète des huit documents budgétaires clés et une plus grande diffusion du budget des citoyens⁴⁹.

Pôle de transparence du patrimoine (engagements 4 et 5)

(Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, Bureau National d'Études Techniques et de Développement)

Pour une description complète des engagements 4 et 5 inclus dans ce pôle, voir le plan d'action : https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/01/Cote-dIvoire_Action-Plan_2020-2022_FR.pdf

Contexte et objectifs

La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en 2012⁵⁰. Depuis, la Côte d'Ivoire a œuvré en faveur de la déclaration de patrimoine des fonctionnaires comme réforme clé pour une plus grande intégrité publique et une bonne gouvernance⁵¹.

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) est chargée de collecter les déclarations de patrimoine des agents publics. L'agence souhaite depuis longtemps la mise en place d'une plateforme en ligne pour le dépôt, la gestion et la publication des informations relatives aux déclarations de patrimoine⁵². Des obstacles tels que les problèmes de sécurité et la pénétration limitée d'Internet en Côte d'Ivoire ont jusqu'à présent entravé cet objectif⁵³.

La HABG a proposé l'inclusion des engagements 4 et 5, qui poursuivent l'engagement 5 du plan d'action précédent⁵⁴. Auparavant, la Côte d'Ivoire s'était engagée à porter le taux de déclarants de biens à 90 % d'ici juin 2020 et à appliquer des sanctions en cas de non-respect⁵⁵. Cependant, les déclarations des fonctionnaires et des agents publics lors de la cessation de leurs fonctions ne sont pas garanties à ce jour et les informations publiques sur les déclarations de patrimoine

sont rares⁵⁶. Le PSCI-PGO a spécifiquement proposé que les engagements révisent la loi sur les déclarations de patrimoine et publient les informations relatives au patrimoine des fonctionnaires. Le PSCI-PGO a également proposé que la HABG forme un forum multipartite incluant les secteurs public et privé, la société civile et les médias. Cependant, cette suggestion n'est pas reflétée dans le texte d'engagement final⁵⁷.

Les engagements 4 et 5 visent à renforcer le cadre juridique et technique du pays afin d'accroître l'accès du gouvernement et des citoyens aux informations sur les biens détenus par les personnes en position d'autorité. Plus précisément, l'engagement 5 promet de réviser la législation actuelle afin de garantir que la déclaration de patrimoine soit obligatoire pour les agents publics et les fonctionnaires pendant leur mandat. L'engagement 4 vise à saisir toutes les déclarations sur une plateforme en ligne et à publier des statistiques agrégées⁵⁸. Le gouvernement a également l'intention d'établir des canaux en ligne pour la soumission et la gestion des formulaires de déclaration⁵⁹. On ne sait pas si la société civile participera à la mise en œuvre de cet engagement, mais il est soutenu par la Millennium Challenge Corporation des États-Unis⁶⁰.

Potentiel de résultats : Substantiel

La déclaration annuelle de patrimoine des agents publics n'est actuellement pas obligatoire. Le décret n° 2014-219 relatif aux modalités de déclaration de patrimoine établit que les agents publics doivent présenter des déclarations lors de l'entrée et de la sortie des fonctions publiques, dans un délai de 30 jours, ainsi qu'en cas de fluctuations de patrimoine. Cependant, les informations publiques disponibles sur le patrimoine des autorités publiques sont limitées⁶¹. En outre, le taux de conformité est faible pour certains groupes, tels que les parlementaires, les maires, les présidents de conseils généraux ou les forces de défense et de sécurité⁶². De 2015 à 2020, le taux de conformité total était d'environ 79 % avec des magistrats à 96 %, des membres du gouvernement à 83 %, des élus locaux à 39 %⁶³. Cet engagement rendra obligatoire la déclaration annuelle des avoirs. Des informations actualisées sur le patrimoine des agents publics sont essentielles pour lutter contre la corruption et découvrir les richesses acquises de manière illicite.

Cette réforme vise également à permettre la soumission et la gestion numériques des formulaires de déclaration de patrimoine. À l'heure actuelle, les fonctionnaires doivent présenter des formulaires papier en personne à la HABG ou aux bureaux des autorités locales pour les déposer auprès de la HABG ou de la Cour des comptes⁶⁴. La HABG précise trois objectifs pour la plateforme en ligne intégrée : faciliter la collecte des déclarations de patrimoine, améliorer la gestion des données et donner au public un accès à des données désagrégées. Le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) développera la plateforme avec pour objectif particulier de répondre aux problèmes de sécurité des données qui ont précédemment retardé sa création. Le BNETD « travaillera avec les dernières technologies en matière de sécurité des données et en suivant les spécifications sur les exigences de sécurité » et intégrera l'expertise de l'Agence de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) afin que « le développement et le déploiement de cette plateforme prennent en compte les exigences de la loi sur la protection des données personnelles⁶⁵. »

Actuellement, la HABG publie une liste des fonctionnaires soumis à la déclaration de patrimoine ainsi qu'un décompte anonyme du nombre de personnes ayant soumis une déclaration par

rôle⁶⁶. Alors qu'un rapport de 2020 indique que la HABG publie également des résumés mensuels et des cartes montrant les déclarations par région, le MÉI n'a pas pu trouver ces informations en ligne au moment de la rédaction de ce rapport⁶⁷. Dans le cadre de cet engagement, la nouvelle plateforme ajoutera régulièrement des statistiques et des informations en temps réel sur les déclarations de biens historiques⁶⁸.

Le gouvernement a l'intention d'engager la société civile au cours des dernières étapes du processus de réforme législative et du développement de la plateforme en ligne. Le gouvernement organisera une consultation avec la société civile une fois que la nouvelle législation aura été rédigée. De même, la HABG indique qu'« une fois la première version de la plateforme terminée, elle sera présentée lors d'une séance ouverte au public pour prendre en compte ses observations et surtout ses besoins en matière de statistiques sur la déclaration de patrimoine. » Le représentant a ajouté qu'il y aura des séances de sensibilisation et de formation du public⁶⁹. Le MÉI recommande que la société civile et le public soient continuellement engagés tout au long de la réforme.

Toutefois, la réforme n'augmentera pas l'éventail des personnes soumises aux obligations de déclaration de patrimoine, au-delà de la prise en compte des institutions nouvellement créées par la Constitution de 2016. L'engagement ne vise pas non plus à élargir le type de biens à déclarer, qui se concentre actuellement sur les biens détenus par la famille et exclut les intérêts potentiellement en conflit avec leur fonction publique, tels que la propriété effective ou les positions dans une entreprise⁷⁰. En outre, les déclarations de biens elles-mêmes resteront confidentielles, seules les statistiques globales étant accessibles au grand public⁷¹. Malgré leurs limites, ces engagements offrent un potentiel important pour accroître l'accès des citoyens aux informations relatives aux déclarations de patrimoine. Le gouvernement espère que la plateforme numérique « permettra à la HABG de résoudre efficacement et durablement le problème de la disponibilité et de l'accès aux statistiques sur les déclarations de patrimoine⁷². » À moyen terme, cette réforme pourrait établir les bases d'un suivi citoyen des informations statistiques des déclarations de patrimoine.

Occasions, défis et recommandations lors de la mise en œuvre

La société civile s'est montrée optimiste quant à cette réforme, car la conception des engagements tient explicitement compte des obstacles précédents. En outre, le travail du ministère de la Bonne gouvernance, du Renforcement des capacités et de la Lutte contre la corruption promet également de faire progresser la transparence des biens⁷³. La société civile a également noté qu'un plan national de lutte contre la corruption (engagement 3) est aussi essentiel à la mise en œuvre d'un système efficace de divulgation des biens⁷⁴. L'inclusion de diverses agences, y compris le Bureau du premier ministre, dans le plan d'action indique un engagement large et de haut niveau au sein du gouvernement.

En ce qui concerne les contraintes éventuelles, la portée de la révision législative déterminera si la HABG et ses partenaires sont en mesure de mettre en œuvre les outils procéduraux et techniques ambitieux nécessaires pour accroître la transparence des biens. Actuellement, la loi ne prévoit pas la soumission en ligne des déclarations de patrimoine. Par conséquent, les réformes juridiques stipulées dans l'engagement 5 dicteront la portée et la fonction de la plateforme. Un responsable de la HABG a reconnu que la déclaration en ligne est d'autant plus nécessaire dans le contexte de la pandémie de la COVID-19⁷⁵. Les limitations légales concernant

l'accès aux données de la déclaration de patrimoine empêchent également actuellement le partage et la vérification des données au sein du gouvernement. Un contact de la HABG a déclaré que « des réformes doivent être introduites auprès du législateur pour lever la confidentialité des informations déclarées et accroître les pouvoirs de la HABG en matière d'accès aux métadonnées nationales qui peuvent lui permettre de vérifier l'exhaustivité et la sincérité des déclarations de patrimoine⁷⁶. »

Dans l'ensemble, ces engagements pourraient inspirer d'autres pays de la région, car offrir des données désagrégées sur les biens au public est une pratique nouvelle en Afrique francophone. Seul le Niger a une loi, qui n'a pas été mise en œuvre, qui exige que les données sur les biens soient publiques⁷⁷. À son tour, la Côte d'Ivoire pourrait suivre les meilleures pratiques d'autres pays, telles que celles mises en place par l'Ukraine, la Géorgie et la Croatie ces dernières années. L'Ukraine a mis en place un « système électronique de divulgation des avoirs des fonctionnaires, qui a remplacé l'ancien système inefficace basé sur le papier et a permis un niveau de transparence sans précédent des avoirs des fonctionnaires⁷⁸. » La Géorgie a mis en place un mécanisme de contrôle officiel pour vérifier l'exactitude des déclarations de patrimoine des fonctionnaires. Grâce au système électronique, plus de 280 déclarations de patrimoine ont été sélectionnées au hasard pour être vérifiées⁷⁹. La Croatie a amélioré la transparence des biens en développant de nouveaux outils permettant au public d'accéder plus facilement aux informations. La soumission électronique des rapports financiers des fonctionnaires a également permis à la Commission des conflits d'intérêts et au public de mieux vérifier l'exactitude des informations soumises. Cela a permis d'améliorer la transparence des biens des fonctionnaires et d'accroître leur responsabilité publique⁸⁰.

Dans la mise en œuvre de ce pôle, le MÉI recommande que la Côte d'Ivoire se réfère aux recommandations de Transparency International sur les déclarations de biens et d'intérêts pour les plans d'action du PGO⁸¹. Plus précisément, le MÉI recommande à la Côte d'Ivoire d'envisager de prendre les mesures suivantes :

- **Consulter la société civile** tout au long du processus d'examen et de rédaction de la législation, ainsi que sur les critères et les caractéristiques de la plateforme en ligne, de gestion des déclarations de patrimoine.
- **Réviser la législation afin de renforcer la capacité de surveillance de la HABG** pour faire respecter la conformité et appliquer des sanctions, vérifier les soumissions, ouvrir des enquêtes et évaluer les plaintes du public⁸².
- **Revoir la législation pour permettre les déclarations de biens en ligne** via la plateforme.
- Analyser les avantages et les contraintes pour **éventuellement éliminer les clauses de confidentialité** et rendre les données des déclarations de biens accessibles au public dans un format de données ouvertes.
- À moyen terme, **élargir la portée des déclarations de patrimoine** afin d'y inclure non seulement les biens et la richesse, mais aussi les intérêts privés qui pourraient entrer en conflit avec la fonction publique, tels que les emplois ou les postes supplémentaires occupés, la propriété effective de sociétés et la participation à des organismes citoyens ou professionnels.

⁴ Voir : <https://www.opengovpartnership.org/members/croatia/commitments/HR0022/> et <https://www.opengovpartnership.org/members/afghanistan/commitments/AF0010/>

⁵ Le gouvernement indique que les OSC engagées dans l'exécution incluront la Délégation de la Fondation Akwaba, le Forum des ONG et Associations d'aide aux enfants en difficulté, MPLCI, et l'Association JEKAWILI. PSCI-PGO a déclaré qu'il sera le principal agent de liaison des OSC pour cet engagement, avec une plus grande participation des OSC ayant une expérience en matière de budget participatif, telles que : Justice sociale, CREFDI, IDEF, et Forum des ONG.

⁶ PSCI-PGO est la plateforme des organisations de la société civile engagées dans le processus du PGO en Côte d'Ivoire. Elle est soutenue par le PAGOF. Voir : <https://psci-pgo.org/>

⁷ Selon les représentants de la société civile du PSCI-PGO, dans ce développement de plan d'action, le Comité Technique du PGO (CT-PGO) a inclus un nombre équivalent de représentants du gouvernement et de la société civile (6/7), et un nombre moindre de membres du secteur privé (1 ou 2). Les représentants de la société civile ont été proposés par la plateforme; Représentants de la société civile, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, mai 2021.

⁸ Côte d'Ivoire Troisième plan d'action national du PGO 2020-2022;
<https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2020-2022/>

⁹ Membres de la société civile de la plateforme PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, mai 2021.

¹⁰ Partenariat Budgétaire International. Open Budget Survey. Côte d'Ivoire. 2019.
<https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2019/cote-divoire>

¹¹ Côte d'Ivoire Premier plan d'action national du PGO 2016-2018, engagement 14;
<https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2016-2018/>

¹² MÉI Côte d'Ivoire Rapport de fin de mandat 2016-2018, p. 37-38 : https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2020/09/Cote-dIvoire_EOTR_2016-2018_FR.pdf

¹³ Côte d'Ivoire Deuxième plan d'action national du PGO 2018-2020, engagement 6;
<https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2018-2020/>; Projet de rapport hybride de la Côte d'Ivoire sur la conception et l'exécution du plan d'action 2018-2020, Mécanisme d'évaluation indépendant, Partenariat pour un gouvernement ouvert, publication à venir.

¹⁴ « Les OSC seront invitées en accord avec le PSCI-PGO ». Entrevue d'un représentant de la société civile par un chercheur du MÉI, mai 2021.

¹⁵ Mme Mariama Koné, représentante du gouvernement et présidente du Comité Technique, et Mme Chantal Angoua et M. Oumarou Coulibaly, personnes-ressources au sein du CT-PGO, interviewés par téléphone le 16 avril 2021.

¹⁶ Membres de la société civile de la plateforme PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, mai 2021.

¹⁷ Membres de la société civile du PSCI-PGO, échange d'emails avec un chercheur du MÉI, mai 2021.

¹⁸ Membres de la société civile du PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, avril 2021.

¹⁹ Accélération de la budgétisation participative en Côte d'Ivoire. Un guide pour une conception et un fonctionnement efficaces, Reboot, juin 2020. Commandé par Development Gateway avec le financement du MCC.

²⁰ Ibid

²¹ Ibid

²² MÉI Côte d'Ivoire Rapport de fin de mandat 2016-2018, p. 37-38 : https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2020/09/Cote-dIvoire_EOTR_2016-2018_FR.pdf

²³ Mme Mariama Koné, représentante du gouvernement et présidente du Comité Technique, et Mme Chantal Angoua et M. Oumarou Coulibaly, personnes-ressources au sein du CT-PGO, interviewés par téléphone le 16 avril 2021.

²⁴ L'Organe de suivi du budget participatif devrait être composé d'un Comité de suivi de huit « personnalités et experts » dont trois de la société civile, assisté d'un Secrétariat technique composé exclusivement d'agents de la décentralisation, et hébergé par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité; Mme Chantal Angoua, M. Oumarou Coulibaly et Mme Mariama Kone, représentants du gouvernement au sein du Comité technique, interrogés par téléphone le 16 avril 2021.

²⁵ Mme Mariama Koné, représentante du gouvernement et présidente du Comité Technique, et Mme Chantal Angoua et M. Oumarou Coulibaly, personnes-ressources au sein du CT-PGO, interviewés par téléphone le 16 avril 2021..

²⁶ M. Rodolphe Monoko Séri, directeur adjoint de la formation et des stages, Direction générale de la décentralisation et du développement local, communication par email transmise par Mme Koné du Comité technique, 26 mai 2021.

²⁷ Membre de la société civile du PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, mai 2021.

²⁸ Selon la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, les projets de budgétisation participative existants comprennent : six communes des régions d'Ifou et de Moronou dans le cadre de l'Initiative de Gouvernance Locale Inclusive en Côte d'Ivoire; sept communes grâce au soutien du PAGOF; et sept communes (Adiaké, Béoumi, Bouaflé, Bouna, Soubré, Odienné et Zan Hounien) soutenues par le Forum des ONG et Associations d'aide à l'enfance en difficulté.

²⁹ M. Rodolphe Monoko Séri, directeur adjoint de la formation et des stages, Direction générale de la décentralisation et du développement local, communication par email transmise par Mme Koné du Comité technique, 26 mai 2021.

³⁰ Membres de la société civile du PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, 26 mai 2021.

³¹ Mme Mariama Koné, représentante du gouvernement et présidente du Comité Technique, et Mme Chantal Angoua et M. Oumarou Coulibaly, personnes-ressources au sein du CT-PGO, interviewés par téléphone le 16 avril 2021..

³² Mme Mariama Koné, représentante du gouvernement et présidente du Comité Technique, et Mme Chantal Angoua et M. Oumarou Coulibaly, personnes-ressources au sein du CT-PGO, interviewés par téléphone le 16 avril 2021..

³³ Membres de la société civile du PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, mai 2021.

³⁴ Membres de la société civile du PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, mai 2021.

³⁵ Mme Mariama Koné, représentante du gouvernement et présidente du Comité Technique, et Mme Chantal Angoua et M. Oumarou Coulibaly, personnes-ressources au sein du CT-PGO, interviewés par téléphone le 16 avril 2021..

³⁶ Membres de la société civile du PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, avril et mai 2021.

³⁷ Mme Mariama Koné, représentante du gouvernement et présidente du Comité Technique, et Mme Chantal Angoua et M. Oumarou Coulibaly, personnes-ressources au sein du CT-PGO, interviewés par téléphone le 16 avril 2021..

³⁸ Membres de la société civile du PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, avril et mai 2021.

³⁹ Projet de rapport hybride de la Côte d'Ivoire sur la conception et l'exécution du plan d'action 2018-2020, Mécanisme d'évaluation indépendant, Partenariat pour un gouvernement ouvert, publication à venir. Plan d'action de la Côte d'Ivoire 2018-2020, gouvernement de la Côte d'Ivoire.

https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2018/12/Cote-Divoire_Action-Plan_2018-2020_FR.pdf

⁴⁰ Côte d'Ivoire Premier plan d'action national du PGO 2016-2018, engagement 4 :

<https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2016-2018/>; Côte d'Ivoire Deuxième plan d'action national du PGO 2018-2020, engagement 1 : <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2018-2020/>

⁴¹ Projet de rapport hybride de la Côte d'Ivoire sur la conception et l'exécution du plan d'action 2018-2020, Mécanisme d'évaluation indépendant, Partenariat pour un gouvernement ouvert, publication à venir; et Accélérer la budgétisation participative en Côte d'Ivoire. Un guide pour une conception et un fonctionnement efficaces, Reboot, juin 2020. Commandé par Development Gateway avec le financement du MCC.

⁴² Projet de rapport hybride de la Côte d'Ivoire sur la conception et l'exécution du plan d'action 2018-2020, Mécanisme d'évaluation indépendant, Partenariat pour un gouvernement ouvert, publication à venir.

⁴³ Fiche d'information sur l'ouverture fiscale du PGO, mai 2019 : <https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/05/Fiscal-Openness-Fact-Sheet-May-2019.pdf>

⁴⁴ Ibid

⁴⁵ Ibid

⁴⁶ Il y avait 12,25 millions d'internautes en Côte d'Ivoire en décembre 2020 sur une population de près de 26,492 millions. « Nombre d'utilisateurs d'Internet dans certains pays d'Afrique en mars 2019, par pays (en millions) », Statista, site Web, le 6 juin 2019 : <https://www.statista.com/statistics/505883/number-of-internet-users-in-african-countries>; Côte d'Ivoire, Données sur la population, site Web, 13 décembre 2018 :

<https://www.populationdata.net/pays/cote-divoire>

⁴⁷ Membres de la société civile du PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, mai 2021.

⁴⁸ Open Budget Survey 2019. Côte d'Ivoire : <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2019/cote-divoire>

⁴⁹ Open Budget Survey 2019. « Transparency » Côte d'Ivoire : <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2019/cote-divoire>

⁵⁰ AUCPCC, article 7 : « Les États parties s'engagent à (...) exiger de tous les agents publics ou de certains d'entre eux qu'ils déclarent leurs biens au moment de leur entrée en fonction, pendant et après leur mandat dans la fonction publique. (...) »

UNCAC, article 8 : « (...) Chaque État partie s'efforce (...) de mettre en place des mesures et des systèmes exigeant des agents publics qu'ils fassent des déclarations aux autorités compétentes concernant, entre autres, leurs activités extérieures, leur emploi, leurs investissements, leurs biens et les cadeaux ou avantages substantiels dont ils pourraient bénéficier et qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts dans le cadre de leurs fonctions d'agents publics. »

⁵¹ Ordonnance n° 2013-660 du 20 septembre 2013 (et modifications ultérieures), voir :

https://habg.ci/fichier/Ordonnance_2013-660.pdf. La Constitution de 2016 a scellé l'obligation de déclaration de patrimoine pour les autorités publiques à l'article 41, voir :

<http://www.caidp.ci/uploads/52782e1004ad2bbfd4d17dbf1c33384f.pdf>. Sur les modalités actuelles des déclarations de patrimoine, voir : <https://habg.ci/patrimoine.php?ID=3>

⁵² La HABG reçoit les déclarations de patrimoine des agents publics, à l'exception des membres de la HABG, du secrétaire général, des directeurs et chefs de service qui présentent leur déclaration de patrimoine à la Cour des comptes. Le Président et le Vice-président de la République présentent ainsi leur déclaration de patrimoine à la Cour des comptes et bénéficient d'un régime différent prévu par la Constitution (articles 60 et 79).

⁵³ Il y avait 12,25 millions d'internautes en Côte d'Ivoire en décembre 2020 sur une population de près de 26,492 millions. « Nombre d'utilisateurs d'Internet dans certains pays d'Afrique en mars 2019, par pays (en millions) », Statista, site Web, le 6 juin 2019 : <https://www.statista.com/statistics/505883/number-of-internet-users-in-african-countries>; Côte d'Ivoire, Données sur la population, site Web, 13 décembre 2018 : <https://www.populationdata.net/pays/cote-divoire>

⁵⁴ Représentant(s) de la HABG, communication par email envoyée par le Comité technique le 4 mai 2021.

⁵⁵ Côte d'Ivoire Deuxième plan d'action national du PGO 2018-2020;

<https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2018-2020/>

⁵⁶ Côte d'Ivoire Troisième plan d'action national du PGO 2020-22;

<https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2020-2022/>

⁵⁷ Document PSCI-PGO sur les engagements proposés fourni au MÉI. Mai 2021.

⁵⁸ Représentants de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, communication par email envoyée par le Comité Technique au chercheur du MÉI, 4 mai 2021.

⁵⁹ Ibid

⁶⁰ Côte d'Ivoire Troisième plan d'action national du PGO 2020-2022, engagements 4 et 5 :

<https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2020-2022/>

⁶¹ Côte d'Ivoire Troisième plan d'action national du PGO 2020-2022, engagements 4 et 5 :

<https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2020-2022/>

⁶² M. Desire Djiriga Dago, directeur du Traitement des Déclarations de Patrimoine, HABG, communication par email envoyée par le point de contact de la HABG, Mme Esther Adou-Coulibaly, 11 mai 2021.

⁶³ Réseau pour l'intégrité (décembre 2020), Développer des outils numériques pour promouvoir la transparence de la vie publique : <http://www.networkforintegrity.org/developing-digital-tools-promote-transparency-public-life/>

⁶⁴ Réseau pour l'intégrité (décembre 2020), Développer des outils numériques pour promouvoir la transparence de la vie publique : http://www.networkforintegrity.org/wp-content/uploads/2020/12/Networkforintegrity_Developing-Digital-Tools-and-Open-Data-dec-20.pdf

⁶⁵ Représentant(s) de la HABG, communication par email envoyée par le Comité technique le 4 mai 2021.

⁶⁶ Site Web de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, « publications » : <https://habg.ci/publication.php>

⁶⁷ Réseau pour l'intégrité (décembre 2020), Développer des outils numériques pour promouvoir la transparence de la vie publique , p. 22 : http://www.networkforintegrity.org/wp-content/uploads/2020/12/Networkforintegrity_Developing-Digital-Tools-and-Open-Data-dec-20.pdf

⁶⁸ Représentant(s) de la HABG, communication par email envoyée par le Comité technique le 4 mai 2021.

⁶⁹ Représentant(s) de la HABG, communication par email envoyée par le Comité technique le 4 mai 2021.

⁷⁰ Le contenu de la déclaration de patrimoine concerne actuellement les biens meubles (corporels et incorporels) et immeubles situés sur le territoire national ou à l'étranger et inclut les biens du conjoint s'il est marié sous le régime de la communauté de biens, ainsi que ceux des enfants mineurs, voir : <https://habg.ci/patrimoine.php?ID=3>.

Représentant(s) de la HABG, communication par email envoyée par le Comité Technique le 4 mai 2021 :

« Actuellement, la déclaration de patrimoine en Côte d'Ivoire ne concerne pas encore formellement les intérêts potentiels au sens large et cela ne fait pas non plus partie de l'ambition de l'engagement 5. »

⁷¹ Représentant(s) de la HABG, communication par email envoyée par le Comité technique le 4 mai 2021.

⁷² Côte d'Ivoire Troisième plan d'action national du PGO 2020-22, engagement 4

⁷³ Membres de la société civile du PSCI-PGO, entrevue/échange d'emails avec un chercheur du MÉI, mai 2021.

⁷⁴ Échanges d'emails entre le chercheur du MÉI et le PSCI-PGO en avril et mai 2021.

⁷⁵ Représentant(s) de la HABG, communication par email envoyée par le Comité technique le 4 mai 2021.

⁷⁶ Ibid

⁷⁷ Ouseynou Ngom. Coordinateur régional principal, Afrique et Moyen-Orient. Partenariat pour un gouvernement ouvert. Discussion de l'unité de soutien avec le MÉI. Avril 2021.

⁷⁸ Voir le site Web du PGO <https://www.opengovpartnership.org/members/ukraine/commitments/UA0044> et le plan d'action national du PGO de l'Ukraine 2014-2015.

⁷⁹ Voir le site Web du PGO <https://www.opengovpartnership.org/members/georgia/commitments/GE0050> et le plan d'action national du PGO de la Géorgie 2016-2018.

⁸⁰ Voir le site Web du PGO <https://www.opengovpartnership.org/members/croatia/commitments/HR0019> et le plan d'action national du PGO de la Croatie 2014-2016.

⁸¹ Transparency International (2020), Recommandations sur les déclarations de patrimoine et d'intérêts pour les plans d'action du PGO : <https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2020/07/Recommendations-on-Asset-and-Interest-Declaration-for-OGP-Action-Plans.pdf>

⁸² Projet de rapport hybride de la Côte d'Ivoire sur la conception et l'exécution du plan d'action 2018-2020, Mécanisme d'évaluation indépendant, Partenariat pour un gouvernement ouvert, publication à venir.

Section III : Méthodologie et indicateurs du MÉI

L'objectif de cet examen n'est pas une évaluation comme les anciens rapports du MÉI. Il s'agit d'un examen technique rapide et indépendant des caractéristiques du plan d'action, ainsi que des points forts et des défis identifiés par le MÉI, afin de contribuer à un processus de mise en œuvre plus solide. Cette approche permet au MÉI de mettre en évidence les engagements les plus forts et les plus prometteurs du plan d'action sur la base d'une évaluation de l'engagement par rapport aux indicateurs clés du MÉI, en particulier les engagements ayant le plus fort potentiel de résultats, la priorité de l'engagement pour les parties prenantes du pays et les priorités dans le contexte national du gouvernement ouvert.

Pour déterminer les réformes ou les engagements que le MÉI identifie comme prometteurs, celui-ci suit un processus de filtrage et de regroupement :

Étape 1 : déterminer ce qui peut être examiné ou non en fonction de la vérifiabilité de l'engagement tel qu'il est écrit dans le plan d'action.

Étape 2 : déterminer si l'engagement a une optique de gouvernement ouvert. Est-il pertinent pour les valeurs du PGO?

Étape 3 : examiner les engagements qui sont vérifiables et qui ont une optique de gouvernement ouvert pour identifier si certains engagements doivent être regroupés. Les engagements qui ont un objectif politique commun ou les engagements qui contribuent à la même réforme ou au même problème politique doivent être regroupés et leur « potentiel de résultats » doit être examiné dans son ensemble. Le processus de regroupement est mené par le personnel du MÉI, en suivant les étapes ci-dessous :

- a. Déterminer les thèmes principaux. Ils peuvent être tels qu'énoncés dans le plan d'action ou, si le plan d'action n'est pas déjà regroupé par thèmes, le personnel du MÉI peut utiliser comme référence le marquage thématique effectué par le PGO.
- b. Examiner les objectifs des engagements pour identifier les engagements qui traitent de la même question politique ou contribuent à la même politique plus large ou à la même réforme du gouvernement.
- c. Organiser les engagements par groupes, si nécessaire. Les engagements peuvent déjà être organisés dans le plan d'action sous des réformes politiques ou gouvernementales spécifiques ou peuvent être autonomes et donc non regroupés.

Étape 4 : évaluer le potentiel de résultats de l'engagement groupé ou autonome.

Le processus de filtrage est un processus interne et les données relatives aux engagements individuels sont disponibles à l'Annexe I ci-dessous. En outre, au cours du processus de révision interne de ce produit, le MÉI vérifie l'exactitude des résultats et recueille d'autres contributions par le biais de la révision par les pairs, du retour d'information de l'unité de soutien du PGO si nécessaire, des entretiens et de la validation avec les parties prenantes nationales, et de la signature du panel d'experts internationaux (IEP) du MÉI.

Comme décrit dans le processus de filtrage ci-dessus, le MÉI s'appuie sur **trois indicateurs clés** pour cet examen :

I. Vérifiabilité

- « Oui » : Suffisamment précis pour être examiné. Tels qu'ils sont rédigés dans le plan d'action, les objectifs énoncés et les actions proposées sont suffisamment clairs et comprennent des activités objectivement vérifiables pour évaluer la mise en œuvre.
- « Non » : Pas assez précis pour être examiné. Tels qu'ils sont rédigés dans le plan d'action, les objectifs énoncés et les actions proposées manquent de clarté et n'incluent pas d'activités vérifiables explicites pour évaluer la mise en œuvre.

* Les engagements qui ne sont pas vérifiables seront considérés comme « non examinables », et aucune évaluation supplémentaire ne sera effectuée.

II. A-t-il un objectif de gouvernement ouvert? (Pertinence)

Cet indicateur détermine si l'engagement est lié aux valeurs de gouvernement ouvert que sont la transparence, la participation citoyenne ou la responsabilité envers le public, telles que définies par la Déclaration de gouvernement ouvert et les Articles de gouvernance du PGO, et en répondant aux questions directrices ci-dessous.

En se basant sur une lecture attentive du texte de l'engagement, le MÉI détermine d'abord si l'engagement a une optique de gouvernement ouvert :

- **Oui ou non** : L'engagement vise-t-il à rendre un domaine politique, des institutions ou un processus décisionnel plus transparent, plus participatif ou plus responsable vis-à-vis du public?

Le MÉI utilise les valeurs du PGO telles que définies dans les statuts de gouvernance. En outre, les questions suivantes pour chaque valeur du PGO peuvent être utilisées comme référence pour identifier l'optique spécifique du gouvernement ouvert dans l'analyse de l'engagement :

- **Transparence** : Le gouvernement va-t-il divulguer davantage d'informations, améliorer les cadres juridiques ou institutionnels pour garantir le droit à l'information, améliorer la qualité des informations divulguées au public, ou améliorer la transparence des processus décisionnels ou des institutions gouvernementales?
- **Participation citoyenne** : Le gouvernement va-t-il créer ou améliorer les opportunités, les processus ou les mécanismes permettant au public d'informer ou d'influencer les décisions? Le gouvernement va-t-il créer, permettre ou améliorer les mécanismes de participation des minorités ou des groupes sous-représentés? Le gouvernement créera-t-il un environnement juridique garantissant les libertés de réunion, d'association et de protestation pacifique?
- **Responsabilité envers le public** : Le gouvernement créera-t-il ou améliorera-t-il les possibilités de tenir les fonctionnaires responsables de leurs actions? Le gouvernement mettra-t-il en place un cadre juridique, politique ou institutionnel pour encourager la responsabilité des agents publics?

III. Potentiel de résultats

Anciennement connu sous le nom d'indicateur d'« impact potentiel », il a été ajusté en tenant compte de la rétroaction du processus de consultation de l'actualisation du MÉI avec la communauté du PGO. Avec la nouvelle orientation stratégique axée sur les résultats des produits du MÉI, cet indicateur a été modifié de sorte que, dans cette première révision, il présente les résultats et le potentiel attendus qui seront vérifiés ultérieurement dans le rapport sur les

résultats du MÉI, après la mise en œuvre. Compte tenu de l'objectif de cet examen du plan d'action, l'évaluation du « potentiel de résultats » n'est qu'une première indication de la possibilité pour l'engagement de produire des résultats significatifs sur la base de son articulation dans le plan d'action par rapport à la situation actuelle dans le domaine politique concerné.

L'échelle de l'indicateur est définie comme suit :

- **Imprecis** : l'engagement vise à poursuivre les pratiques en cours conformément à la législation, aux exigences ou aux politiques existantes sans indication de la valeur ajoutée ou de l'approche améliorée du gouvernement ouvert par rapport aux pratiques existantes.
- **Modeste** : une initiative positive, mais isolée ou des changements dans les processus, les pratiques ou les politiques. Engagements qui ne génèrent pas de changements contraignants ou institutionnalisés au sein du gouvernement ou des institutions qui régissent un domaine politique. Par exemple, des outils tels que des sites Web ou la publication de données, la formation, des projets pilotes.
- **Substantiel** : une possibilité de changer complètement la donne (ou la création de nouvelles règles), des pratiques, des politiques ou des institutions qui régissent un domaine politique, le secteur public et/ou la relation entre les citoyens et l'État. L'engagement génère des changements contraignants et institutionnalisés au sein du gouvernement.

Cette étude a été préparée par le MÉI en collaboration avec Aicha Blegbo et Ana Revuleta et supervisée par le Panel d'experts internationaux (IEP) du MÉI. Les membres actuels de l'IEP sont les suivants :

- César Cruz-Rubio
- Mary Francoli
- Brendan Halloran
- Jeff Lovitt
- Juanita Olaya

Pour plus d'informations sur le MÉI, veuillez vous référer à la section « **À propos du MÉI** » du site Web du PGO [ici](#).

Annexe I. Données par engagement⁸³

Engagement 1 : Budgétisation participative dans les autorités locales • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert? Oui • Cet engagement a été regroupé en tant que : Budget ouvert (engagements 1 et 2 du plan d'action) • Potentiel de résultats : Substantiel
Engagement 2 : Participation de la société civile au document de programme budgétaire et économique pluriannuel • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert? Oui • Cet engagement a été regroupé en tant que : Budget ouvert (engagements 1 et 2 du plan d'action) • Potentiel de résultats : Substantiel
Engagement 3 : Stratégie nationale de lutte contre la corruption • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert? Oui • Potentiel de résultats : Modeste
Engagement 4 : Transparence du patrimoine des fonctionnaires et des agents publics • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert? Oui • Cet engagement a été regroupé en tant que : Transparence du patrimoine (engagements 4 et 5 du plan d'action) • Potentiel de résultats : Substantiel
Engagement 5 : Cadre juridique de la déclaration de patrimoine • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert? Oui • Cet engagement a été regroupé en tant que : Transparence du patrimoine (engagements 4 et 5 du plan d'action) • Potentiel de résultats : Substantiel
Engagement 6 : Télétravail • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert? Oui • Potentiel de résultats : Modeste
Engagement 7 : Outils de télétravail • Vérifiable : Oui

• A-t-il un objectif de gouvernement ouvert? Non • Potentiel de résultats : Imprécis
Engagement 8 : Achat de produits contraceptifs
• Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert? Non • Potentiel de résultats : Imprécis
Engagement 9 : Transparence sur les contraceptifs
• Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert? Oui • Potentiel de résultats : Modeste
Engagement 10 : Fourniture de repas à la cantine
• Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert? Non • Potentiel de résultats : Imprécis

⁸³ Notes de la rédaction :

1. Pour les engagements regroupés : l'évaluation du potentiel de résultats est effectuée au niveau du groupe, plutôt qu'au niveau des engagements individuels.
2. Les titres courts des engagements peuvent avoir été modifiés par souci de concision. Pour le texte complet des engagements, veuillez consulter le plan d'action national 2020-2022 de la Côte d'Ivoire : https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/01/Cote-dIvoire_Action-Plan_2020-2022_FR.pdf

Annexe 2 : Exigences minimales pour agir selon le processus du PGO

Selon la politique de révision des procédures du PGO, lors du développement d'un plan d'action, les pays participants au PGO doivent atteindre le degré d'influence citoyenne « Participation » selon l'évaluation du processus de co-crédation par le MEl.

Pour déterminer si un pays se situe dans la catégorie « Participation » du spectre, le MEl évalue différents éléments des normes de participation et de co-crédation du PGO. Le MEl évaluera si le pays s'est conformé aux aspects suivants des normes pendant le développement du plan d'action, qui constituent le seuil minimum :

1. **Un forum existe** : il existe un forum pour superviser le processus du PGO.
2. **Le forum est multipartite** : Le gouvernement et la société civile y participent.
3. **Réponse raisonnée** : Le gouvernement ou le forum multipartite documente ou est capable de démontrer comment il a fourni un retour d'information pendant le processus de co-crédation. Cela peut inclure un résumé des principales catégories et/ou thèmes proposés pour inclusion, modification ou rejet.

Le tableau ci-dessous résume l'évaluation par le MEl des trois normes qui s'appliquent aux fins de l'examen procédural. L'objectif de ce résumé est de vérifier la conformité aux exigences minimales de l'examen de procédure, et il ne s'agit pas d'une évaluation complète de la performance des normes de co-crédation et de participation du PGO. Une évaluation complète de la co-crédation et de la participation tout au long du cycle du PGO sera fournie dans le rapport des résultats.

Tableau 2. Résumé des exigences minimales pour agir selon le processus du PGO

<i>Norme du PGO</i>	<i>La norme a-t-elle été respectée?</i>
Un forum existe. Le comité technique du PGO (CT-PGO), qui comprend des membres gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que la plateforme de la société civile (PSCI-PGO) font office de forum multipartite ⁸⁴ .	Vert
Le forum est multipartite. Le CT-PGO est composé de 11 représentants du gouvernement, 3 du secteur privé et 8 de la société civile ⁸⁵ . Le PSCI-PGO comprend environ 38 OSC ⁸⁶ .	Vert
Le gouvernement a fourni une réponse motivée sur la façon dont les commentaires du public ont été utilisés pour façonner le plan d'action. Le CT-PGO a tenu des réunions formelles	Vert

et informelles, et des échanges fréquents avec les membres de la société civile du PSCI-PGO. Les procès-verbaux des réunions formelles ont été rédigés et partagés avec les participants mais ne sont pas accessibles au public. Les propositions d'engagement et les commentaires de la société civile ont été pris en compte et inclus dans le plan ou ont reçu une réponse motivée⁸⁷.

⁸⁴ Le site Web du PGO de la Côte d'Ivoire et le site Internet du PSCI-PGO ne contiennent pas d'informations actualisées sur la composition ou les activités des structures du PGO en Côte d'Ivoire. Cependant, le MÉI a confirmé par des entretiens et des documents que le Comité Technique comprend des membres du gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Les membres de la société civile du Comité Technique siègent également à la plateforme de la société civile (PSCI-PGO). La PSCI-PGO et le Comité Technique ont discuté des propositions d'engagement par le biais d'échanges d'emails consultés par le MÉI, qui ont ensuite été validés lors d'un atelier du 25 novembre 2020 organisé par le ministère du Commerce et de l'Industrie.

⁸⁵ Décret numéro 516/MCI 11 mai 2020, « Nomination des membres du Comité technique (CT-PGO) du Comité interministériel pour l'exécution des processus de partenariat de gouvernement ouvert en Côte d'Ivoire », ministère du Commerce et de l'Industrie.

⁸⁶ Représentants de la société civile du PSCI-PGO, échange d'emails avec un chercheur du MÉI, mai 2021.

⁸⁷ Représentants de la société civile de PSCI-PGO, échange par email avec un chercheur du MÉI, mai 2021; Résumé de l'atelier de validation du plan d'action national, ministère du Commerce et de l'Industrie, CT-PGO, 25 novembre 2020. Mme Mariama Koné, Présidente du CT-PGO et conseillère technique au ministère du Commerce et de l'Industrie, a présidé l'atelier, auquel ont participé 24 membres de la société civile et du gouvernement. L'objectif était de discuter des domaines politiques et des engagements proposés pour le plan d'action national 2020-2022. La discussion a ensuite été étendue à la plateforme de la société civile élargie PSCI-PGO, avant que les documents ne soient validés par le Comité Technique en décembre et envoyés au gouvernement pour adoption finale.